

PRESIDENCE DU CONSEIL DES
MINISTRES

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail-Démocratie-Paix

DECRET N° 7 9 / 1 5 4 DU 4 Avril 1979
portant nomination du Premier Ministre
Chef du Gouvernement.

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS
DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE
L'ETAT, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES

Vu l'acte n°38/PCT/CC du 30 Mars 1979 portant fondement, organisation et
fonctionnement des Pouvoirs Publics;

Le Comité Central du Parti Congolais du Travail entendu ;

DECRETE :

Article 1er. - Le Colonel Louis SYLVAIN-GOMA est nommé Premier Ministre, Chef du
Gouvernement.

Article 2. - Sont abrogées les dispositions antérieures contraires.

Article 3. - Le présent décret sera enregistré et publié selon la procédure d'urgence.

Fait à Brazzaville, le 4 AVRIL 1979


Colonel Denis SASSOU-NGUESSO.